



Résolution 384 (1968)¹

Réponse au mémorandum (1968) sur les activités de l'OMS

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Ayant pris connaissance avec intérêt du mémorandum sur les activités de l'Organisation Mondiale de la Santé présenté par le Directeur du Bureau régional de l'Europe ;
2. Félicite l'O.M.S. qui célèbre cette année son vingtième anniversaire, des importants travaux qu'elle a accomplis au cours des deux dernières années pour l'amélioration de l'état de santé de l'humanité ;
3. Enregistre avec satisfaction l'intention exprimée par l'O.M.S. de développer et de renforcer dans les années à venir l'étroite collaboration déjà établie avec le Conseil de l'Europe dans les domaines techniques appropriés ;
4. Constatant que la collaboration entre l'O.M.S. et le Conseil de l'Europe contribue à la réalisation d'une union plus étroite entre les Etats européens pour tout ce qui touche aux aspects techniques de la santé publique ;
5. Relève le rôle essentiel que joue l'O.M.S. dans le domaine de l'éducation et de la recherche en matière de santé publique et espère que le Bureau régional de l'Europe de l'O.M.S. continuera à prendre des dispositions pour permettre aux habitants des pays en voie de développement de compléter leur éducation en Europe, en particulier en ce qui concerne les études post-universitaires ;
6. Souligne l'importance des problèmes d'hygiène du milieu, ainsi que la corrélation existant entre la planification sanitaire et la politique économique générale dans les plans d'aménagement du territoire, et espère notamment que le Conseil de l'Europe pourra aider au développement des connaissances et de la coopération entre les différents systèmes administratifs européens dans ce domaine ;
7. Espère que les études entreprises par l'O.M.S. sur le vieillissement prématuré conduiront à des propositions prévoyant des mesures souples qui offrent, en particulier aux retraités, la possibilité d'exercer une activité tenant compte des aspects psychologiques et physiologiques de leur condition ;
8. Relève que l'O.M.S. étudie la consommation élevée de médicaments et recherche dans quelle mesure ce phénomène est dû à des prescriptions exagérées, influencées par la politique d'assurance-maladie, et, tenant compte de l'activité importante de la pharmacopée internationale, espère que la collaboration la plus étroite entre l'O.M.S. et le Conseil de l'Europe se poursuivra dans ce domaine ;
9. Demande instamment que l'on recherche sans tarder le moyen de contrôler la fabrication et la commercialisation des produits synthétiques tels que les amphétamines et le LSD, si possible en les mentionnant dans la "Convention unique" de 1961, ce qui constituerait un acte de solidarité internationale envers les pays où sévit de plus en plus l'usage de ces drogues ;
10. Prend note de l'extension récente des maladies vénériennes et espère que de nouvelles recherches seront faites sur les causes sociales de ce phénomène ;

1. Discussion par l'Assemblée le 26 septembre 1968 (16e séance) (voir [Doc. 2437](#), rapport de la commission des questions sociales et de la santé). Texte adopté par l'Assemblée le 26 septembre 1968 (16e séance).



11. Apprécie à sa juste valeur l'importante contribution qu'apporte l'O.M.S. à la solution des nouveaux problèmes de santé publique qui se posent dans un monde en mutation rapide.